

Version 22
(à compter du 1er octobre 2026) :
Frais de gestion environnementale
(Écofrais)
Guide de classification des produits

*Les versions précédentes sont disponibles en contactant le
Service des Membres sur : info@appelarecycler.ca*

Appel à Recycler Canada, Inc.

Sommaire

Qu'est-ce que le Guide de classification des produits ?
Pourquoi en ai-je besoin ?..... 1

Quand les écofrais ont-ils été mis en place ?..... 2

Quoi de neuf dans cette version ?..... 4

Qui contacter en cas de besoin ?..... 4

Notes du Guide de Classification des Produits..... 4

Écofrais pour les piles et batteries primaires (à usage unique)..... 6

Écofrais pour les piles et batteries rechargeables..... 9

Écofrais pour les petites piles scellées au plomb-acide au Québec..... 16

Écofrais pour les produits alimentés par piles ou batterie du Québec
avec batterie intégrée..... 18

Écofrais pour les piles et batteries amovibles vendues avec
ou dans des produits..... 27

Écofrais pour les piles et batteries vendues avec ou dans des produits..... 36

Ressources supplémentaires..... 38

Frais de Gestion Environnementale (Écofrais) Guide de classification des produits: Ce que vous devez savoir

Qu'est-ce que le Guide de classification des produits ? Pourquoi en ai-je besoin ?

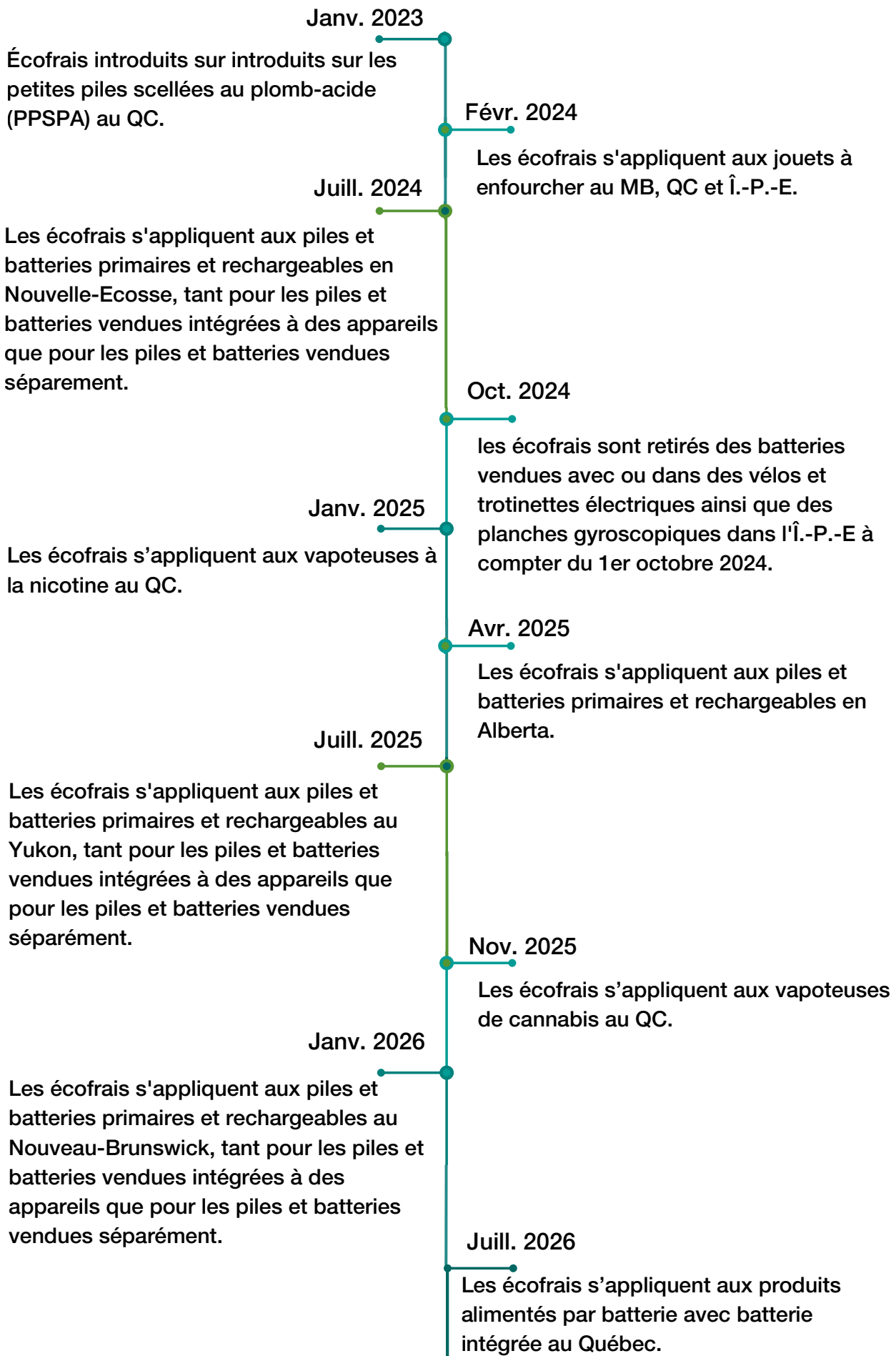
Le présent guide est conçu pour aider les membres à identifier les produits admissibles aux programmes de gestion responsable d'Appel à Recycler Canada et leurs écofrais, au Yukon (YT), en Colombie-Britannique (C.-B.), en Alberta (AB), au Saskatchewan (SK), au Manitoba (MB), en Ontario (ON), au Québec (QC), au Nouveau-Brunswick (N.-B.), dans l'Ile-du-Prince-Édouard (Î.-P.-E.) et en Nouvelle-Écosse (N-É). Pour demander une copie du Guide des produits pour l'Ontario (ON), veuillez contacter le Service aux membres à l'adresse info@appelarecycler.ca.



Quand les écofrais ont-ils été mis en place ?

Les frais de gestion environnementale ont été mis en place suivant l'ordre ci-dessous :





*Pour demander une copie du Guide des produits pour l'Ontario (ON), veuillez contacter le Service aux membres à l'adresse info@appelarecycler.ca.

Quoi de neuf dans cette version ?

Le guide des produits de janvier 2027 (version 22) comprend les modifications suivantes :

- Mise à jour du barème des écofrais pour certaines catégories en C.-B., en SK et au QC.
- Mises à jour des détails des catégories de produits sous Produits alimentés par piles ou batteries au Québec avec batterie intégrée non amovible.
- Mise à jour des détails de la catégorie de produits pour les vapoteuses sous Piles et batteries vendues avec ou dans les produits.
- Mises à jour des Notes du guide de classification des produits.

Note: Pour demander une copie du Guide des produits pour l'Ontario (ON), veuillez contacter le Service aux membres à l'adresse info@appelarecycler.ca.

Qui contacter en cas de questions ?

Pour toutes questions ou commentaires concernant le guide de classification des produits, un produit spécifique ou l'évaluation des écofrais, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : info@appelarecycler.ca.

Notes du guide de classification des produits

1. Les exemples présentés dans ce guide visent à faciliter la classification et ne constituent pas une liste exhaustive de toutes les piles et batteries ainsi que de tous les produits visés dans chaque catégorie et sous-catégorie. Les membres doivent évaluer leurs produits en fonction des définitions applicables à chaque catégorie et sous-catégorie afin de déterminer l'applicabilité du programme et le montant approprié des écofrais. Au besoin, ils peuvent consulter le personnel responsable du programme pour obtenir des précisions.
2. La liste des définitions et précisions des produits peut être périodiquement révisée par les responsables du programme.
3. Pour la catégorie des produits vendue avec une pile ou batterie amovible, la pile ou batterie doit être incluse avec le produit et/ou le produit doit être conçu pour contenir une pile ou batterie amovible et remplaçable.
4. Une pile ou batterie est considérée comme non amovible et intégrée lorsqu'elle est installée par un professionnel, lorsqu'elle ne peut pas être retirée en toute sécurité par le consommateur à l'aide d'outils ménagers courants comme un tournevis, le produit comporte un avertissement demandant à l'utilisateur de ne pas retirer la pile ou la batterie, ou les compartiments de la batterie nécessitent des outils spécialisés pour le retrait. Une pile ou batterie non amovible intégrée est exemptée d'écofrais sauf au Québec.
5. Pour les piles et batteries autonomes ou de remplacement, la déclaration des écofrais doit refléter le nombre total de piles et batteries individuelles vendues. Lorsque les piles et batteries sont vendues en emballages multiples, la quantité déclarée doit inclure toutes les piles et batteries contenues dans les emballages vendus.
 - Exemple : si une (1) UGS correspond à un emballage contenant quatre (4) piles AA et que 1 000 emballages sont vendus, la quantité à déclarer est de 4 000 piles AA. Les écofrais applicables sont donc calculés sur 4 000 piles, et non sur 1 000 emballages.

6. Dans le cadre du programme québécois des produits alimentés par piles ou batteries, lorsqu'un ou plusieurs produits alimentés par piles ou batteries visés et/ou des piles ou batteries supplémentaires sont vendus ensemble sous une seule UGS ou dans un même emballage, les écofrais applicables aux produits alimentés par piles ou batteries sont déterminés en fonction du nombre de produits visés compris dans l'emballage. Les piles ou batteries incluses avec ces produits, qu'elles soient intégrées au produit ou fournies séparément dans le même emballage, sont considérées comme faisant partie du produit alimenté par piles ou batteries emballé et n'entraînent pas d'écofrais supplémentaires.
- Exemple 1 : une (1) UGS contenant un ensemble de 2 lampes de poche et 6 piles AA est assujettie à deux écofrais applicables aux lampes de poche dans le cadre du programme des produits alimentés par piles ou batteries, peu importe le nombre de piles incluses.
 - Exemple 2 : une (1) UGS contenant un ensemble de 3 détecteurs de fumée et des piles supplémentaires est déclarée comme 3 détecteurs de fumée et est assujettie à 3 écofrais applicables aux détecteurs de fumée dans le cadre du programme des produits alimentés par piles ou batteries, peu importe le nombre de piles incluses.
 - Exemple 3 : une (1) UGS contenant 2 outils de construction et 2 lampes de poche, chacun étant un produit alimenté par piles ou batteries visé, ainsi que des piles supplémentaires, est assujettie à un total de 4 écofrais applicables dans le cadre du programme des produits alimentés par piles ou batteries, soit un pour chaque produit visé.
7. En Colombie-Britannique, aucun écofrais ne s'applique à la pile ou à la batterie vendue avec le produit applicable (outils de jardinage, outils de construction/rénovation, détecteurs de fumée et de CO, lampes de poche et projecteurs portatifs et jouets électroniques). Des écofrais s'appliquent uniquement aux piles et batteries bonus vendues avec le produit, jusqu'à un maximum de deux.
8. Les petites batteries scellées au plomb-acide sont classées dans la catégorie des grandes batteries rechargeables au Yukon, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Pour le Québec, veuillez vous référer à la section sur les PPSPA au Québec ci-dessous. Les PPSPA sont exclues en Alberta et en Saskatchewan.
9. Les piles et batteries rechargeables autonomes vendues avec un chargeur sont assujetties aux écofrais applicables.

**Le taux d'écofrais applicable et la catégorie de déclaration varient selon la province ou le territoire et selon que le produit contient une pile ou une batterie amovible ou intégrée. Veuillez consulter le barème des écofrais.*

PILES ET BATTERIES PRIMAIRES

Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Pour obtenir des informations sur les frais en Ontario, veuillez contacter le service aux membres sur info@appelarecyclier.ca

* Nouveaux tarifs indiqués **en gras**, applicables à partir du 1^{er} janvier 2027

À usage unique	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
AA 	Pile sèche standard de forme cylindrique, mesurant environ 50 mm de longueur et 14 mm de diamètre.	0.10 \$	0.07 \$	0.07 \$	0.06 \$	0.04 \$	0.06 \$	0.05 \$	0.06 \$	0.05 \$
AAA 	Pile sèche standard de forme cylindrique, mesurant environ 45 mm de longueur et 11 mm de diamètre.	0.08 \$	0.05 \$	0.05 \$	0.04 \$	0.02 \$	0.04 \$	0.04 \$	0.05 \$	0.04 \$
C 	Pile sèche standard de forme cylindrique, mesurant environ 50 mm de longueur et 26,2 mm de diamètre.	0.08 \$	0.07 \$	0.06 \$	0.07 \$	0.06 \$	0.06 \$	0.08 \$	0.08 \$	0.08 \$
D 	Pile sèche standard de forme cylindrique, primaire ou rechargeable, mesurant environ 62 mm de longueur et 33 mm de diamètre.	0.10 \$	0.09 \$	0.08 \$	0.09 \$	0.08 \$	0.08 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$
9V 	Pile sèche standard de forme rectangulaire, mesurant environ 49 mm de hauteur, 27 mm de largeur et 18 mm de profondeur.	0.08 \$	0.07 \$	0.06 \$	0.05 \$	0.04 \$	0.04 \$	0.06 \$	0.06 \$	0.06 \$
BOUTON 	Pile bouton ou en forme de pièce de monnaie, vendue dans divers diamètres et épaisseurs, mais qui a généralement un diamètre supérieur à sa hauteur et est ronde.	0.04 \$	0.03 \$	0.02 \$	0.02 \$	0.01 \$	0.02 \$	0.02 \$	0.02 \$	0.02 \$

PILES ET BATTERIES PRIMAIRES

Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Les formats petites, moyennes et grosses, englobent toutes les piles et batteries vendues séparément ou en remplacement, autres que les piles standards (piles bouton, AA, AAA, C, D ou 9V)

À usage unique	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
PETITES  	Pesant moins de 200 grammes. Piles et batteries de composition chimique primaire (alcaline ou lithium), de tout voltage. Exemples de produits classés dans la catégorie petites piles et batteries primaires: ➤ 1.5 V - o AAAA, E90, LR1, LR8D425, MN2500, MX2500, MN9100, N, 25A, 910A ➤ 3.0 V - o CR17345, CR17355, CR2, CRV3, DLCCRV3, DLCR2, DL123, ELCR2, ELCRV3, EL123, 123 ➤ 6.0 V - o A544, BR-P2, CR17-33, CR-P2, DL223, DL245, EL223, EL2CR5, J, L544, PX28A, PX28L, V4034PX - o 223, 245, 28A, 28L, 2CR11108, 2CR5, 3V CRV3, 476A, 476AF, 4L61, 4LR44, 4LR61, 5024LC, 539, 7K67 ➤ 12 V - o A23, A27, A27BP, G27A, L828, 8LR932, MN21, MN21/23, MN27, V23GA, 23AE, 23AF, 8LR732 ➤ Batteries de remplacement pour caméra	0.08 \$	0.06 \$	0.05 \$	0.06 \$	0.05 \$	0.05 \$	0.05 \$	0.05 \$	0.05 \$

PILES ET BATTERIES PRIMAIRES Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Les formats petites, moyennes et grosses, englobent toutes les piles et batteries vendues séparément ou en remplacement, autres que les piles standards (piles bouton, AA, AAA, C, D ou 9V)

À usage unique	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
MOYENNES 	Pesant plus de 200 grammes et moins de 500 grammes : Piles et batteries de composition chimique primaire (alcaline ou lithium), de tout voltage. Exemples de produits classés dans la catégorie piles et batteries primaires moyennes: ➤ DD lithium ➤ IEC: 6F22-9 ZnMnO₂ (357 g), 2356N, 9 volts IEC: 30F40 ZnMnO₂ (231 g), 455, 45 volts ➤ IEC: 45F30 ZnMnO₂ (227 g), 457, 67.5 volts ➤ Alarme, système de sécurité, batteries de remplacement pour GPS	0.30 \$	0.26 \$	0.25 \$	0.21 \$	0.20 \$	0.20 \$	0.25 \$	0.25 \$	0.25 \$
GROSSES 	Pesant plus de 500 grammes et moins de 5 kilogrammes. Piles et batteries de composition chimique primaire (alcaline ou lithium), de tout voltage. Exemples de produits classés dans la catégorie grosses piles et batteries primaires : ➤ 6 V lanterne - 4LR25X, 4LR25-2, 4LR25Y ➤ 8 V lanterne – 8R25	0.80 \$	0.76 \$	0.75 \$	0.71 \$	0.70 \$	0.70 \$	0.75 \$	0.75 \$	0.75 \$

PILES ET BATTERIES RECHARGEABLES

Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Rechargeables	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
AA 	Pile sèche standard de forme cylindrique, mesurant environ 50 mm de longueur et 14 mm de diamètre.	0.20 \$	0.16 \$	0.16 \$	0.09 \$	0.07 \$	0.07 \$	0.10 \$	0.11 \$	0.10 \$
AAA 	Pile sèche standard de forme cylindrique, mesurant environ 45 mm de longueur et 11 mm de diamètre.	0.18 \$	0.14 \$	0.14 \$	0.08 \$	0.06 \$	0.06 \$	0.09 \$	0.10 \$	0.09 \$
C 	Pile sèche standard de forme cylindrique, mesurant environ 50 mm de longueur et 26,2 mm de diamètre.	0.18 \$	0.16 \$	0.15 \$	0.11 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
D 	Pile sèche standard de forme cylindrique, primaire ou rechargeable, mesurant environ 62 mm de longueur et 33 mm de diamètre.	0.25 \$	0.21 \$	0.20 \$	0.15 \$	0.14 \$	0.14 \$	0.20 \$	0.20 \$	0.20 \$
9V 	Pile sèche standard de forme rectangulaire, mesurant environ 49 mm de hauteur, 27 mm de largeur et 18 mm de profondeur.	0.20 \$	0.16 \$	0.15 \$	0.13 \$	0.12 \$	0.12 \$	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
BOUTON 	Pile bouton rechargeable ou en forme de pièce de monnaie, vendue dans divers diamètres et épaisseurs, mais qui a généralement un diamètre supérieur à sa hauteur et est ronde.	0.15 \$	0.11 \$	0.10 \$	0.11 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$

PILES ET BATTERIES RECHARGEABLES
Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Les formats petites, moyennes et grosses, englobent toutes les piles et batteries vendues séparément ou en remplacement, autres que les piles standards (piles bouton, AA, AAA, C, D ou 9V)

Type de batterie rechargeable	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
 PETITES	Pesant moins de 200 grammes. Piles et batteries de composition chimique rechargeable tel qu'hydrure métallique de nickel (Ni-MH), nickel cadmium (Ni-Cd), lithium ion (Li- ion) et PPSPA (à l'exception de AB et SK), de tout voltage, qui ne correspondent pas aux catégories de piles et de batteries standard décrites ci-dessus. <i>* Pour les PPSPA au QC, veuillez consulter le guide de ces produits à la page 16.</i> Exemples de produits classés dans la catégorie des petites piles rechargeables : ➤ Piles de rechange pour téléphones cellulaires ➤ Piles de rechange pour téléphones sans fil ➤ Piles pour commandes de jeux vidéo ➤ Piles de rechange pour talkie-walkie ➤ Piles de rechange pour appareils photo numériques/DSLR ➤ Piles de rechange pour consoles de jeu portables ➤ Piles de rechange pour caméras vidéo/caméscope ➤ Piles de rechange pour caméras Action ➤ Piles et batteries de rechange pour commandes de vol à distance (y compris pour les drones)	0.15 \$	0.11 \$	0.10 \$	0.09 \$	0.08 \$	0.08 \$ *	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$

PILES ET BATTERIES RECHARGEABLES

Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Type de batterie rechargeable	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
MOYENNES 	Pesant plus de 200 grammes et moins de 500 grammes. Piles et batteries de composition chimique rechargeable tel qu'hydruure métallique de nickel (Ni-MH), nickel cadmium (Ni-Cd), lithium ion (Li-ion) et PPSPA (à l'exception de AB et SK), de tout voltage, qui ne correspondent pas aux catégories de piles et de batteries standard décrites ci-dessus. <i>* Pour les PPSPA QC, veuillez consulter le guide de ces produits à la page 16.</i> Exemples de produits classés dans la catégorie des moyennes piles rechargeables : ➤ Piles et batteries de rechange pour ordinateurs portables ➤ Piles et batteries de rechange pour aspirateurs robots ➤ Piles et batteries de rechange pour aspirateurs de table sans fil ➤ Piles et batteries de rechange pour véhicules télécommandés (sur terre et sur eau)	0.60 \$	0.51 \$	0.50 \$	0.46 \$	0.45 \$	0.45 \$ *	0.50 \$	0.50 \$	0.50 \$

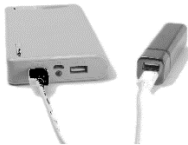
PILES ET BATTERIES RECHARGEABLES

Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Type de batterie rechargeable	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
GROSSES 	Pesant plus de 500 grammes et moins de 5 kilogrammes. ➤ Piles et batteries de composition chimique rechargeable de tout voltage, tel qu'hydrure métallique de nickel (Ni-MH), nickel cadmium (Ni-Cd), lithium ion (Li-ion) et PPSPA (à l'exception de AB et SK), de tout voltage, qui ne correspondent pas aux catégories de piles et de batteries standard décrites ci-dessus. ➤ Petites piles scellées au plomb-acide pesant <u>entre 500 grammes et moins de 5 kg (YT, C.-B., MB, ON, N.-B., Î.-P.-E. et N.-É. seulement)</u>. <i>* Pour les PPSPA au QC, veuillez consulter le guide de ces produits à la page 16.</i> Exemples de produits classes dans la catégorie des grosses piles rechargeables : ➤ Outils de sablage/polissage ➤ Appareils de gonflage/pompes à air ➤ Testeurs/chargeurs de batteries ➤ Pulvérisateurs/nébulisateurs (d'automobiles seulement) ➤ Pistolets pulvérisateurs anti-insectes ➤ Perceuses/tournevis ➤ Scies (à piles ou à batteries pelouse seulement) ➤ Souffleuses/aspirateurs de débris de ➤ Tronçonneuses ➤ Cisailles/taille-haies de jardinier ➤ Systèmes de sauvegarde de sécurité	2.60 \$	2.51 \$	2.50 \$	1.91 \$	1.90 \$	1.90 \$ *	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$

PILES ET BATERIES RECHARGEABLES

Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Type de batterie rechargeable	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
SOURCES D'ALIMENTATION PORTATIVES  	Petite unité d'alimentation autonome, généralement transportable, qui stocke et fournit de l'électricité à des appareils électroniques extérieurs. L'unité portable peut être conçue pour être utilisée par un appareil particulier, comme un bloc d'alimentation intégré dans un boîtier de téléphone, ou connectée par cordon à divers appareils. Cette unité portable doit pouvoir être rechargée par le consommateur; des sources d'alimentation à usage unique sont incluses sous les piles ou batteries primaires autonomes. La pile ou la batterie n'a pas à être retirée du bloc d'alimentation pour être recyclée. Le but principal du produit doit être de fournir de l'électricité à un autre appareil tel qu'un téléphone cellulaire, des écouteurs, une tablette, un ordinateur portable, etc.									
	Liste des sous-catégories : ➤ Batteries externes ➤ Blocs de recharge portables ➤ Étuis pour téléphones cellulaires avec chargeurs intégrés ➤ Blocs de recharge pour porte-clés ➤ Blocs d'alimentation en cadeaux promotionnels ➤ Alimentation portable avec éclairage intégré (par exemple, une lampe de poche) Non-assujettis aux écofrais : ➤ Dispositifs portatifs intégrés dans un autre produit (ie : sac à dos et valises) ➤ Grandes génératrices ou centrales avec des ports USB intégrés ➤ Câbles de démarrage	1.40 \$	1.26 \$	1.25 \$	0.71 \$	0.70 \$	0.70 \$	0.75 \$	0.75 \$	0.75 \$

PILES ET BATERIES RECHARGEABLES
Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Type de batterie rechargeable	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
VÉLOS ÉLECTRIQUES 	Batteries autonomes ou de remplacement, généralement au lithium-ion, utilisées pour propulser les vélos électriques, y compris celles disponibles pour les trousse de conversion et de remplacement sur/dans un vélo.									
	Le système d'entraînement peut être activé soit par le pédalage, soit par une commande des gaz telle qu'une poignée-tour, une gâchette ou un bouton. Inclus : ➤ Trousses de conversion de vélos électriques (à l'exception de l'I.P.-E à partir du 1er octobre 2024). ➤ Batteries de rechange ou deuxièmes batteries vendues avec/pour le vélo électrique. Note : Pour les petites piles scellées au plomb-acide (PPSPA) autonomes et de remplacement à utiliser dans ou avec les vélos électriques, veuillez-vous référer à la "Catégorie des grosses batteries rechargeables" qui se trouve à la page 12 pour l'applicabilité et les taux par province/territoire. Le cas échéant, ces batteries doivent être déclarées dans la catégorie des grosses batteries rechargeables.	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$

PILES ET BATERIES RECHARGEABLES

Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Type de batterie rechargeable	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, PLANCHES À ROULETTES ÉLECTRIQUES ET HOVERBOARDS ÉLECTRIQUES 	Batteries autonomes ou de remplacement, généralement au lithium-ion, utilisées pour propulser les vélos électriques (que cette batterie se place dans le plancher, dans le tube diagonal ou comme un "clic" dans un compartiment) et les trottinettes électriques à deux roues en ligne, les trottinettes électriques à deux roues parallèles, les planches à roulettes, les hoverboards, les mini-scooters pour jeunes ou les mono-roues. Note : Pour les petites piles scellées au plomb-acide (PPSPA) autonomes et de remplacement à utiliser dans ou avec les trottinettes électriques, veuillez-vous référer à la "Catégorie des grandes batteries rechargeables" qui se trouve à la page 12 pour l'applicabilité et les taux par province/territoire. Le cas échéant, ces batteries doivent être déclarées dans la catégorie des grosses batteries rechargeables.									
		10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$

PPSPA QUÉBEC

Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Introduction : Les petites piles scellées au plomb-acide (PPSPA) sont incluses dans la réglementation québécoise depuis janvier 2023. En collaboration avec les premiers importateurs et distributeurs actifs au Québec, compte tenu de la grande variété de types, d'utilisations et de poids de ces piles, il a été convenu avec les producteurs que les catégories petites, moyennes et grosses des PPSPA seraient distribuées selon les nouvelles lignes directrices qui suivent avec les écofrais applicables.

Les PPSPA, sont aujourd'hui utilisées pour une grande variété d'applications telles que les appareils médicaux, les véhicules utilitaires sportifs, les systèmes d'alarme domestiques, les jouets, les systèmes de secours, les scooters de mobilité, les fauteuils roulants et bien d'autres encore. Les batteries se présentent sous différentes formes, tailles, tensions et ampérages, et sous différents types en fonction de l'utilisation prévue.

Catégories de PPSPA	Description	Écofrais par province/territoire														
		QC														
PETITES 	Pesant moins de 1,500 grammes. Exemples de produits classés dans la catégorie des petites piles PPSPA: <table><tr><td>SB613</td><td>6V-1.3 Ah</td></tr><tr><td>SB628</td><td>6V-2.8 Ah</td></tr><tr><td>SB635</td><td>6V-3.5 Ah</td></tr><tr><td>SB650</td><td>6V-5.0 Ah</td></tr><tr><td>SB1215</td><td>12V-1.3 Ah</td></tr><tr><td>SB1223</td><td>12V-2.3 Ah</td></tr><tr><td>SB1229</td><td>12V-2.9 Ah</td></tr></table>	SB613	6V-1.3 Ah	SB628	6V-2.8 Ah	SB635	6V-3.5 Ah	SB650	6V-5.0 Ah	SB1215	12V-1.3 Ah	SB1223	12V-2.3 Ah	SB1229	12V-2.9 Ah	0.08 \$
SB613	6V-1.3 Ah															
SB628	6V-2.8 Ah															
SB635	6V-3.5 Ah															
SB650	6V-5.0 Ah															
SB1215	12V-1.3 Ah															
SB1223	12V-2.3 Ah															
SB1229	12V-2.9 Ah															

PPSPA QUÉBEC
Vendues séparément ou comme piles et batteries de remplacement

Catégories de PPSPA	Description	Écofrais par province/territoire										
		QC										
MOYENNES 	Pesant plus de 1,500 grammes et moins de 2,999 grammes. Exemples de produits classés dans la catégorie des piles moyennes PPSPA: <table><tr><td>SB1250-F2</td><td>12V-5.0 Ah</td></tr><tr><td>SB1280-F1</td><td>12V-8.0 Ah</td></tr><tr><td>SB1280-F2</td><td>12V-8.0 Ah</td></tr><tr><td>SB1290-F1</td><td>12V-9.0 Ah</td></tr></table>	SB1250-F2	12V-5.0 Ah	SB1280-F1	12V-8.0 Ah	SB1280-F2	12V-8.0 Ah	SB1290-F1	12V-9.0 Ah	0.45 \$		
SB1250-F2	12V-5.0 Ah											
SB1280-F1	12V-8.0 Ah											
SB1280-F2	12V-8.0 Ah											
SB1290-F1	12V-9.0 Ah											
GROSSES 	Pesant plus de 3,000 grammes et moins de 5,000 grammes. Exemples de produits classés dans la catégorie des piles grosses PPSPA: <table><tr><td>SB12100-F2</td><td>12V-10Ah</td></tr><tr><td>SB12120-F1</td><td>12V-12 Ah</td></tr><tr><td>SB12120-F2</td><td>12V-12 Ah</td></tr><tr><td>SB12180</td><td>12V-18 Ah</td></tr><tr><td>SB12140D</td><td>12V-14 Ah</td></tr></table>	SB12100-F2	12V-10Ah	SB12120-F1	12V-12 Ah	SB12120-F2	12V-12 Ah	SB12180	12V-18 Ah	SB12140D	12V-14 Ah	1.90 \$
SB12100-F2	12V-10Ah											
SB12120-F1	12V-12 Ah											
SB12120-F2	12V-12 Ah											
SB12180	12V-18 Ah											
SB12140D	12V-14 Ah											

PRODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC

Avec batterie intégrée non amovible

Introduction : Les produits alimentés par batterie avec batterie intégrée non amovible sont inclus dans la réglementation du Québec depuis juin 2022. Le programme permet la récupération des piles et batteries contenues dans des produits réglementés tels que les brosses à dents électriques, les jouets alimentés par batterie, les détecteurs de fumée, les lampes de poche rechargeables, et plus encore.

Une pile ou une batterie est considérée comme non amovible et intégrée (incorporée) lorsqu'elle est installée par un professionnel ou ne peut être retirée en toute sécurité par le consommateur à l'aide d'outils ménagers courants (comme un tournevis), ou lorsque le produit comporte des avertissements indiquant de ne pas retirer la pile ou la batterie.

Remarque : Les piles et batteries amovibles vendues avec des produits ou contenues dans des produits dont elles peuvent être retirées de manière sécuritaire par le consommateur à l'aide d'outils ménagers courants doivent être déclarées dans la catégorie de piles et batteries applicable. Veuillez consulter la section Piles et batteries amovibles vendues avec des produits ou contenues dans des produits à la page 27.

PRODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC
Avec batterie intégrée non amovible

Produits	Description	Écofrais par province/territoire
		QC
SOINS PERSONNELS ET BIEN-ÊTRE  	Définition de la catégorie : Produits de soins personnels et de bien-être alimentés par batterie, portatifs ou sans fil, avec batterie intégrée non amovible, conçus pour l'hygiène personnelle, le toilettage, la coiffure, les soins du visage, le confort, la protection, les thérapies de bien-être ou l'usage intime. Attributs communs des produits : ➤ Soins bucco-dentaires (Brosses à dents sans fil/électriques, irrigateurs buccaux/hydropulseurs, appareils de soins dentaires) ➤ Soins personnels et épilation (Rasoirs manuels, rasoirs électriques, tondeuses à barbe, tondeuses à cheveux, tondeuses pour nez et oreilles, trousse de soins multi-outils, autres tondeuses) ➤ Coiffure (Tondeuses/tondeuses à cheveux/appareils de coupe, fer à gaufrer/friser/lisser, appareils de séchage/lissage/bouclage des cheveux, trousse de soins multi-outils, autres tondeuses) ➤ Dispositifs portables d'assistance au mouvement (dispositifs portés sur le corps conçus pour faciliter la marche, les mouvements, l'endurance physique ou les activités récréatives). Sont exclus les produits commercialisés ou réglementés en tant que dispositifs médicaux. ➤ Bien-être lié à la qualité de l'air (purificateurs d'air portatifs, humidificateurs, déshumidificateurs, assainisseurs d'air et appareils similaires) ➤ Soins du visage (Appareils anti-rides et anti-âge, appareils nettoyants, saunas/bronzants/ vaporisateurs pour le visage, applicateurs de maquillage chauffants) ➤ Produits de bien-être intime (Appareils de massage personnel, stimulateurs, appareils de séduction pour couples, autres produits d'intimité à usage personnel) ➤ Produits de bien-être et de thérapie (Outils de récupération musculaire, appareils de massage musculaire portatifs, produits de stimulation musculaire - EMS/TENS) ➤ Produits pour augmenter le confort et la protection (produits tenus à la main, portés sur le corps ou portatifs, notamment les ventilateurs, les chauffe-mains et les dispositifs portés au poignet conçus pour le confort, la protection ou la sécurité).	0.50 \$

PRODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC

Avec batterie intégrée non amovible

Produits	Description	Écofrais par province/territoire
		QC
SÉCURITÉ DOMESTIQUE : DÉTECTEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE 	Définition de la catégorie : DéTECTEURS de fumée et de monoxyde de carbone (CO) alimentés par batterie et dotés d'une batterie intégrée non amovible. Les détecteurs de fumée sont généralement en plastique, en forme de disque et remplissent à la fois une fonction de détection de fumée et d'alarme sonore. Les détecteurs de monoxyde de carbone, qui remplissent à la fois une fonction de détection de CO et d'alarme sonore, sont généralement en plastique, en forme de disque ou de carré. Les appareils combinés détectent à la fois la fumée et le monoxyde de carbone. Attributs communs des produits : ➤ Détecteurs de fumée (détecteurs à ionisation, photoélectriques ou combinés ionisation/photoélectriques) ➤ Détecteurs de monoxyde de carbone ➤ Détecteurs combinés de fumée et de monoxyde de carbone	0.80 \$
ECLAIRAGE PORTATIF  	Définition de la catégorie : Équipements d'éclairage électriques/électroniques alimentés par batterie, autonomes et portables* avec une batterie intégrée non amovible et dont l'objectif principal est d'éclairer un espace ou d'améliorer la visibilité. *Facilement transportables ou déplaçables à la main. Attributs communs des produits : ➤ Lampes torches et projecteurs (y compris les lampes tactiques, les lampes porte-clés, les lampes d'inspection, les lampes de travail ou utilitaires et les lampes flexibles ou de type « serpent ») ➤ Éclairage frontal, portable et de visibilité (lampes frontales, lampes de sécurité à pince, lumières de course ou de visibilité ainsi que les colliers et laisses lumineux pour animaux de compagnie) ➤ Éclairage pour vélos ou casques de vélo ➤ Éclairage pour vélos ou casques de vélo ➤ Éclairage décoratif et d'ambiance (éclairage décoratif intérieur ou extérieur, barres lumineuses d'accentuation, bougies sans flamme, éclairages fantaisie et lampes de table ou de bureau) ➤ Lanternes et éclairage de secours (éclairage portatif d'urgence, de camping ou de travail) ➤ Lampes de lecture	0.10 \$

RODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC

Avec batterie intégrée non amovible

Produits	Description	Écofrais par province/territoire
		QC
OUTILS ET ÉQUIPEMENTS : TEST ET MESURE 	Définition de la catégorie : Équipements de test et de mesure alimentés par batterie avec batterie intégrée non amovible. Les produits programmés comprennent, sans s'y limiter, les articles conçus pour mesurer, détecter, analyser, inspecter ou diagnostiquer les conditions électriques, mécaniques, environnementales, automobiles, de plomberie ou des matériaux. Les outils répondant à cette définition sont inclus, qu'ils soient commercialisés pour un usage domestique, industriel ou commercial, à condition que la batterie intégrée pèse moins de 5 kg. Attributs communs des produits : ➤ Compteurs électriques (testeurs de tension, testeurs de circuit, pinces ampèremétriques, multimètres) ➤ Appareils de mesure et de nivellement laser (niveaux laser, lasers à ligne, lasers rotatifs/à sonder, télémètres laser) ➤ Outils de détection (détecteurs de montants, détecteurs de fer, détecteurs de fuites/pression, détecteurs de gaz combustibles) ➤ Appareils de mesure environnementale et de conditions (humidimètres, testeurs d'humidité, thermomètres infrarouges non médical, débitmètres d'air) ➤ Outils de diagnostic automobile (jaugeurs de pneus numériques, analyseurs d'émissions, démarreurs portables) ➤ Équipement d'inspection (caméras d'inspection numériques, sondes, thermocouples, testeurs de faisceaux de câbles) ➤ Balances et appareils de pesage (pèse-personnes, balances d'analyse de la masse corporelle, balances de cuisine pour la nourriture, pèse-bagages et balances postales ou d'expédition).	0.35 \$

RODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC Avec batterie intégrée non amovible

Produits	Description	Écofrais par province/territoire
		QC
OUTILS ET ÉQUIPEMENTS : OUTILS ÉLECTRIQUES À MAIN 	Définition de la catégorie : Outils électriques alimentés par batterie intégrée non amovible, conçus pour être utilisés à la main. Les produits concernés comprennent, sans s'y limiter, les outils utilisés pour plier, couper, percer, meuler, poncer, scier, fixer, chauffer, coller, façonner ou traiter de toute autre manière le bois, le métal ou d'autres matériaux et pour effectuer des travaux de jardinage intérieur et extérieur. Les outils répondant à cette définition sont inclus, qu'ils soient commercialisés pour un usage domestique, industriel ou commercial, à condition que la batterie pèse moins de 5 kg. Attributs communs des produits : ➤ Outils de perçage et de forage (perceuses, marteaux perforateurs) ➤ Outils de fixation et d'insertion (visseuses à percussion, visseuses électriques, visseuses à écrous) ➤ Outils de coupe et de découpe (scies circulaires, scies sauteuses, scies alternatives, scies à ruban portatives) ➤ Outils de préparation et de finition des surfaces (meuleuses, ponceuses, polisseuses) ➤ Outils de façonnage et d'enlèvement de matière (rabots, ciseaux électriques, grignoteuses) ➤ Outils de collage et d'assemblage (pistolets à colle, pistolets à calfeutrer électriques) ➤ Outils de chauffage et thermiques (pistolets à air chaud, fers à souder) ➤ Outils de peinture et de revêtement (pistolets pulvérisateurs, peintres électriques, mélangeurs de peinture) ➤ Outils d'entretien automobile (compresseur, pistolets à graisse, clés à cliquet électriques) ➤ Outils de plomberie et de tuyauterie (outils de sertissage, coupe-tubes, fileteuses, expulseurs PEX) ➤ Outils de jardinage intérieur et extérieur utilisés à main (coupe-bordures à fil ou à lame, taille-haies, souffleurs de feuilles, tronçonneuses et outils d'élagage).	0.70 \$
OUTILS ET ÉQUIPEMENTS : OUTILS DE CONSTRUCTION 	Définition de la catégorie : Outils alimentés par une batterie intégrée non amovible, conçus pour être montés, posés sur un établi, posés au sol ou utilisés dans une position fixe pour la construction ou la fabrication. Les outils répondant à cette définition sont inclus, qu'ils soient commercialisés à des fins personnelles, commerciales ou industrielles, à condition que la batterie pèse moins de 5 kg. Attributs communs des produits : ➤ Scies circulaires à table ➤ Scies à onglet ➤ Scies à tronçonner et tronçonneuses ➤ Scies à ruban ➤ Scies à cabinet ➤ Scies à chantourner ➤ Scies à carreaux ➤ Affûteuses électriques multifonctions ➤ Affûteuses laser pour tronçonneuses ➤ Décapeuses/décapeuses à vapeur pour papier peint	1.30 \$

PRODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC

Avec batterie intégrée non amovible

Products	Description	Écofrais par province/territoire
		QC
JOUETS : PETITS JOUETS À CONDUIRE (MOINS DE 12 V) 	Définition de la catégorie : Jouets à conduire alimentés par une batterie intégrée non amovible de moins de 12 volts. Les produits sont conçus pour transporter un enfant et sont commercialisés comme des jouets. Attributs communs des produits : ➤ Voitures, quads, camions et motos électriques à conduire (moins de 12 V) ➤ Petits scooters électriques (vitesse maximale de 16 km/h)	0.45 \$
JOUETS : GRANDS JOUETS À CONDUIRE (12 V ET PLUS) 	Définition de la catégorie : Jouets à batterie avec une batterie intégrée non amovible de 12 volts ou plus. Les produits de cette catégorie sont conçus pour transporter un enfant assis ou debout et sont commercialisés comme des jouets. Attributs communs des produits : ➤ Voitures, quads, camions et motos électriques à conduire (plus de 12 V) ➤ Scooters électriques (vitesse maximale de 16 km/h)	0.75 \$

PRODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC

Avec batterie intégrée non amovible

Products	Description	Écofrais par province/territoire
		QC
JOUETS : MICRO-JOUETS 	Définition de la catégorie : Jouets et petits produits de loisirs créatifs ou d'activités artistiques alimentés par batterie, pesant généralement moins de 50 grammes et contenant une batterie intégrée non amovible. Attributs communs des produits : ➤ Porte-clés électroniques ➤ Jouets électroniques promotionnels (tels que ceux vendus avec des repas) ➤ Petites figurines ou poupées électroniques ➤ Mini-véhicules électroniques ➤ Montres pour enfants ➤ Produits électroniques de loisirs créatifs et d'activités artistiques	0.05 \$
JOUETS : ÉLECTRONIQUES D'USAGE GÉNÉRAL 	Définition de la catégorie : Les jouets électroniques alimentés par batterie sont définis comme des jouets mis sur le marché qui utilisent une batterie intégrée non amovible pour faire fonctionner des fonctions interactives, audio, visuelles ou mécaniques. Tous les jouets électroniques d'usage général, à l'exception des jouets électriques à conduire et des micro-jouets, sont inclus dans cette catégorie. Attributs communs des produits : ➤ Véhicules télécommandés ➤ Jeux de société ou jeux de table ➤ Jouets en plastique ➤ Jouets en peluche ou en tissu ➤ Robots jouets ➤ Jouets électroniques pour bébés, archers et tapis d'éveil (lorsque le composant alimenté par piles ou batterie fait partie intégrante du produit). ➤ Jouets musicaux ➤ Équipements sportifs jouets ➤ Jouets d'extérieur ➤ Lampes de poche jouets pour enfants ➤ Drones jouets (commercialisés spécifiquement comme des jouets).	0.85 \$

PRODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC Avec batterie intégrée non amovible

Products	Description	Écofrais par province/territoire
		QC
AÉRIEN (DRONES) : PETIT (MOINS DE 250 g) 	Définition de la catégorie : Véhicules aériens sans pilote (VAP) alimentés par batterie, avec une batterie intégrée non amovible et un poids opérationnel inférieur à 250 grammes. Les produits comprennent, sans s'y limiter, ceux commercialisés à des fins récréatives ou grand public. Les drones commercialisés comme des jouets, notamment ceux dont l'emballage les présente comme tels ou comporte des recommandations d'âge, doivent être déclarés dans la catégorie de jouets applicables. Attributs communs des produits : ➤ Mini quadricoptères ➤ Nano drones ➤ Drones compacts de moins de 250 g avec caméra ➤ Micro drones prêts à voler (PAV)	1.00 \$
AÉRIEN (DRONES) : MOYEN (250 g-10 kg) 	Définition de la catégorie : Véhicules aériens sans pilote (VAP) alimentés par batterie avec une batterie intégrée non amovible et un poids opérationnel compris entre 250 grammes et 10 kilogrammes. Les produits comprennent, sans s'y limiter, ceux commercialisés à des fins récréatives, commerciales, éducatives ou professionnelles, à condition que la batterie pèse moins de 5 kg. Attributs communs des produits : ➤ Drones équipés d'appareils photo grand public ➤ Quadricoptères récréatifs ➤ Drones de topographie et de cartographie ➤ Drones éducatifs ou de formation ➤ Drones ou systèmes de vision à la première personne	5.00 \$
AÉRIENS (DRONES) : GRANDS (10 kg-25 kg) 	Définition de la catégorie : Véhicules aériens sans pilote (VAP) alimentés par batterie avec une batterie intégrée non amovible et un poids opérationnel supérieur à 10 kg et pouvant atteindre 25 kg, utilisés à des fins commerciales, industrielles, d'inspection, agricoles, cinématographiques ou professionnelles, à condition que la batterie pèse moins de 5 kg. Attributs communs des produits : ➤ Drones de levée commerciaux pour lourdes charges ➤ Drones d'inspection industrielle ➤ Drones agricoles pour pulvérisation ou surveillance ➤ Drones professionnels pour la cinématographie	12.00 \$

PRODUITS ALIMENTÉS PAR PILES OU BATTERIES AU QUÉBEC Avec batterie intégrée non amovible

Products	Description	Écofrais par province/territoire
		QC
TRANSPORT PERSONNEL : VÉLOS, TROTTINETTES et MOBILITÉ ÉLECTRIQUES avec batteries DE MOINS DE 5 kg) 	Définition de la catégorie : Produits de transport personnel rechargeables alimentés par une batterie intégrée non amovible utilisée pour propulser l'appareil, y compris les vélos électriques, les trottinettes électriques et les véhicule d'aide à la mobilité. Pour les vélos électriques, le système d'entraînement peut être activé par pédalage ou par un accélérateur tel qu'une poignée tournante, une gâchette ou un bouton. Pour les trottinettes électriques, l'appareil comprend une potence et un guidon et est conçu pour être utilisé debout (avec ou sans siège en option) pendant le déplacement. Dans la plupart des cas, un moteur d'une puissance maximale de 500 watts (bien qu'il puisse exister des exceptions avec une puissance supérieure) propulse l'appareil avec ou sans assistance humaine à une vitesse maximale de 32 km/h. Pour les véhicules d'aide à la mobilité, la batterie intégrée doit peser moins de 5 kg, y compris les petites batteries au plomb-acide scellées (PPSPA). Ces produits sont conçus pour aider les personnes à mobilité réduite et ne sont pas classés comme des véhicules à moteur. Attributs communs des produits : ➤ Vélos électriques (à assistance au pédalage ou à accélérateur) ➤ Trottinettes électriques (à deux roues alignées ou parallèles) ➤ Planches à roulettes électriques ➤ Planche gyroscopique (Hoverboards) ➤ Monocycles ➤ Ensemble de conversion pour vélos et trottinettes électriques avec systèmes de batterie intégrés ➤ Fauteuils roulants électriques (à usage personnel uniquement) ➤ Scooters de mobilité à trois ou quatre roues ➤ Triporteurs ou scooters de mobilité légers, pliables, compacts ou de voyage	10.00 \$

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

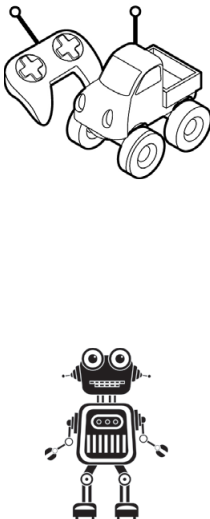
(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles incluses)

Remarque : Cette section s'applique uniquement aux piles et batteries vendues **avec** ou **dans** des produits conçus pour être retirées en toute sécurité par le consommateur à l'aide d'outils ménagers courants, à l'exception des vapoteuses. Les vapoteuses avec des batteries amovibles et intégrées et non amovible (incorporée) sont assujetties à des écofrais au QC.

Les piles et batteries intégrées, installées par un professionnel ou non destinées à être retirées par le consommateur (y compris celles nécessitant des outils spécialisés ou comportant des avertissements indiquant de ne pas les retirer) sont exemptées des écofrais, sauf au Québec. Pour les produits alimentés par batterie avec batterie intégrée non amovible au QC, veuillez consulter la page 18.

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles incluses)

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
JOUETS ÉLECTRONIQUES 	Définition de la catégorie : Entend par jouet électronique un jouet commercialisé qui fonctionne et qui est vendu avec des piles ou batteries de rechange. Un jouet électronique est défini comme un jouet mis sur le marché qui utilise des piles pour fonctionner et qui est soit vendu avec des piles, soit contient des piles amovibles et remplaçables. Tous les jouets électroniques, à l'exception des jouets électriques autoportants et des micro-jouets, sont inclus dans cette catégorie.									
	Liste des sous-catégories : ➤ Véhicules télécommandés /commandés par application ➤ Ordinateur ou tablette pour enfants ➤ Jeux de société ou de table électroniques ➤ Jouets en plastique électroniques ➤ Appareils-photos électroniques pour enfants ➤ Robots jouets électroniques ➤ Véhicules jouets électroniques ➤ Jouets en peluche/tissu rembourré avec électronique ➤ Jouet électronique en partie en peluche/tissu et en partie en plastique ➤ Jouets musicaux Non assujettis à des écofrais : ➤ Micro-jouets (jouet électronique pesant moins de 50 gr) Note : Les piles et les batteries dans les télécommandes vendues avec le jouet ne sont pas assujetties.	0.20 \$	Voir le no 6 de la section : Classification du produit.	N/A	0.11 \$	0.10 \$	0.06 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles incluses)

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
Jouets à enfourcher 	Définition de la catégorie : Jouets à enfourcher électroniques alimentés par des piles ou batteries.									
	Types de produits : ➤ Jouets à enfourcher alimentés par des piles ou batteries ➤ Voitures ou camions électroniques ➤ Quads électroniques ➤ Trottinettes électroniques dont la vitesse maximale est de 10mph/16kmh* Non-assujettis aux écofrais : ➤ Poussette pour bébé ➤ Trottinettes non motorisées avec lumières ou haut-parleurs ➤ Équipement de transport personnel et fauteuils roulants motorisés ➤ Tout dispositif motorisé qui n'est pas un jouet *Pour les trottinettes électriques dont la vitesse est supérieure à 10mph/16kmh, veuillez vous référer à la page 35.	0.60 \$	N/A	N/A	N/A	0.45 \$	0.45 \$	0.50 \$	0.50 \$	0.50 \$

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles ou batteries)

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
PETITS APPAREILS D'ÉCLAIRAGE 	Définition de la catégorie : Appareils d'éclairage à piles ou batteries, électriques ou électroniques, autonomes ou portables*, ayant pour principal objectif d'éclairer. *qui se transporte facilement.									
	Liste des sous-catégories : ➤ Lampes de poche et projecteurs (tactiques, lanternes, porte-clés, lampes frontales, lampe serpent) Non-assujettis aux écofrais : ➤ Lampes en forme de rondelle ou de disque ➤ Éclairages fonctionnels/deplacards ➤ Phares de vélo ➤ Lampes décoratives	0.20 \$	Voir le no 6 de la section : Classification du produit.	N/A	0.11 \$	0.10 \$	0.06 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

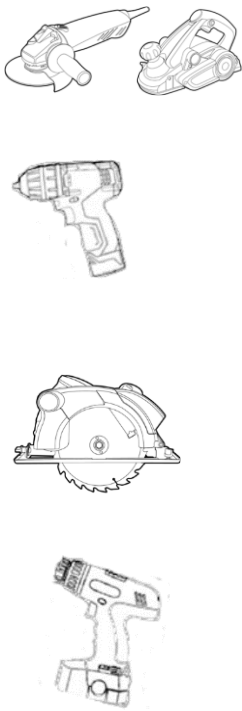
(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles ou batteries)

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
DÉTECTEURS DE FUMÉE ET DE CO 	Définition de la catégorie : Les détecteurs de fumée sont généralement en forme de disque, en plastique, et exécutent à la fois une fonction de détection de fumée et une fonction d'alarme sonore. Les avertisseurs de CO, qui exécutent à la fois une fonction de détection de CO et une fonction de retentissement d'alarme, sont généralement en forme de disque ou de carré et en plastique. Type de produits : ➤ Détecteurs de fumée (ionisation ou photoélectrique ou combinaison ionisation/détecteurs de fumée photoélectriques) ➤ Alarmes au monoxyde de carbone ➤ Alarmes combinées, avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone Rappel : Une pile qui est installée par un professionnel ou qui ne peut pas être retirée ou désinstallée en toute sécurité par le consommateur, à l'aide d'outils ménagers courants comme un tournevis, est exempte d'écofrais. Cela comprend les piles intégrées dans des dispositifs comportant des avertissements indiquant de ne pas retirer les piles ou les compartiments de piles nécessitant des outils spécialisés pour le retrait des piles.	0.20 \$	Voir la section 6 de la classification des produits	N/A	0.11 \$	0.10 \$	0.06 \$	0.10 \$	0.10 \$	0.10 \$

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles ou batteries)

****Veillez noter :** En Saskatchewan, les écofrais applicables aux outils de construction/rénovation et aux outils de jardinage sont en vigueur uniquement jusqu'au 31 janvier 2027. Après cette date, les écofrais ne s'appliqueront plus et ne devront plus être déclarés à Appel à Recycler.

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
OUTILS DE CONSTRUCTION/ RÉNOVATION 	Définition de la catégorie : Outils de construction et de rénovation électriques ou électroniques sans fil, vendus avec une ou plusieurs piles ou batteries. Les produits compris dans cette catégorie, mais sans s'y limiter, sont ceux utilisés pour courber, découper, percer, plier, broyer, fraiser, polir, perforer, sabler, scier, cisailer, souder, tourner, fondre, ou traiter autrement le bois, le métal ou d'autres matériaux. Les produits comprennent également ceux qui servent à clouer, à riveter, à visser ou à retirer clous, rivets ou vis. Les outils qui répondent aux définitions ci-dessus font partie du programme, qu'ils soient commercialisés ou non à des fins domestiques, industrielles ou commerciales. Liste des sous-catégories : ➤ Outils de sablage/polissage ➤ Appareils de gonflage/pompes à air ➤ Testeurs/chargeurs de batteries (d'automobiles seulement) ➤ Perceuses/tournevis ➤ Scies (à piles ou à batteries seulement) ➤ Pulvérisateurs Rappel: Les écofrais applicables aux produits mis en marché avec des piles ou batteries comme composants (voir le barème des écofrais pour de plus amples informations) sont calculés par produit* (ou unité de produit), indépendamment du nombre de piles ou batteries incluses. *Un maximum de 2 écofrais pour kit multi-outils ou combiné	2.50 \$	Voir le no 6 de la section : Classification du produit.	N/A	1.26 \$** (uniquement jusqu'au 31 janvier 2027 ; après cette date, sans objet)	1.25 \$	0.65 \$	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles ou batteries)

****Veuillez noter :** En Saskatchewan, les écofrais applicables aux outils de construction/rénovation et aux outils de jardinage sont en vigueur uniquement jusqu'au 31 janvier 2027. Après cette date, les écofrais ne s'appliqueront plus et ne devront plus être déclarés à Appel à Recycler.

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
OUTILS DE JARDINAGE  	Définition de la catégorie : Matériel de jardinage électronique à piles ou à batteries portable ou mobile et équipement motorisé pour l'extérieur vendus avec une ou plusieurs piles ou batteries. Les produits compris dans cette catégorie, mais sans s'y limiter, sont ceux utilisés pour tondre, tailler, couper, bêcher, émonder, carreler, souffler, aspirer, percer, vaporiser.									
	Liste des sous-catégories : ➤ Tronçonneuses ➤ Cisailles / taille-haies de jardinier ➤ Pulvérisateurs / nébulisateurs anti-insectes ➤ Souffleuses / aspirateurs de débris de pelouse ➤ Coupe-bordures Rappel: Les écofrais applicables sur les produits vendus avec des piles ou batteries (voir le barème des écofrais pour de plus amples informations) sont par produit*, indépendamment de la composition chimique (primaire ou rechargeable) et indépendamment du nombre de piles ou batteries incluses.	2.50 \$	Voir le no 6 de la section : Classification du produit.	N/A	1.26 \$** (uniquement jusqu'au 31 janvier 2027 ; après cette date, sans objet)	1.25 \$	0.35 \$	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$
	* Un maximum de 2 écofrais pour kit multi-outils ou combiné									

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles ou batteries)

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
Vélos électriques 	Définition de la catégorie : Un dispositif de transport de type vélo avec une batterie rechargeable intégrée ou amovible, généralement au lithium-ion, alimentant un moteur électrique. Le système de conduite peut être activé soit en pédalant, soit en utilisant une commande, telle qu'une poignée tournante, une gâchette ou un bouton.									
	Exclus : Les cyclomoteurs, les motocyclettes, les VTT, les motos tout-terrain, les fauteuils roulants motorisés à 3 ou 4 roues, les karts, et les voiturettes de golf. Note : Pour les vélos électriques alimentés par de petites piles scellées au plomb-acide (PPSPA), veuillez-vous référer à la "Catégorie des gros appareils rechargeables" qui se trouve à la page 12 pour l'applicabilité et les taux par province/territoire. Le cas échéant, ces batteries doivent être déclarées dans la "Catégorie des gros appareils rechargeables". <i>^ Pour les vélos électriques en C.-B., veuillez consulter le guide des produits spécifique à ce programme.</i>	10.00 \$	N/A^	N/A	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	N/A	10.00 \$

PILES ET BATTERIES AMOVIBLES VENDUES AVEC OU DANS DES PRODUITS

(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles ou batteries)

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, PLANCHES À ROULETTES ÉLECTRIQUES, HOVERBOARDS ÉLECTRIQUES 	Définition de la catégorie : Dispositif de transport à piles rechargeables avec une potence, un guidon et conçu pour que l'opérateur puisse se tenir debout (ou se tenir debout avec une option de repose-tête) pendant le voyage. Les piles sont généralement au lithium-ion. Dans la plupart des cas, le moteur d'une puissance maximale de 500 watts, bien qu'il puisse y avoir des exceptions pour des puissances supérieures, propulsera l'appareil avec ou sans assistance humaine à une vitesse maximale de 32 km/h. Inclus : Une ou plusieurs batteries vendues avec ou pour les trottinettes électriques à deux roues en ligne, les trottinettes électriques à deux roues parallèles, la planche à roulettes, l'hoverboard, le mini-scooter pour jeunes, la mono-roue. Exclus : Les appareils de transport qui se déplacent à plus de 32 km/h ou les véhicules de style spécialisé, y compris les cyclomoteurs, les motocyclettes, les VTT, les motos tout-terrain, les fauteuils de mobilité motorisés à 3 ou 4 roues, les go-karts et les voiturettes de golf. Note : Pour les appareils alimentés par de petites piles scellées au plomb-acide (PPSPA), veuillez-vous référer à la "Catégorie des gros appareils rechargeables" à la page 12s pour l'applicabilité et les taux par province/territoire.	10.00 \$	N/A	N/A	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	10.00 \$	N/A	10.00 \$

PILES ET BATTERIES VENDUES AVEC OU DANS LES PRODUITS

(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles ou batteries)

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
Vapoteuses (nicotine)	Définition de la catégorie : Appareil électronique de vapotage qui, au lieu de produire de la fumée par combustion, produit un aérosol en chauffant un liquide ou un solide pouvant contenir de la nicotine, du cannabis ou d'autres produits chimiques. Attributs communs des produits : ➤ Ils sont généralement dotés d'une batterie, d'un élément chauffant et d'une chambre destinée à contenir le liquide ou le solide. ➤ Peut s'apparenter à une variété de formes et de tailles qui peuvent ou non ressembler à une cigarette ou à un cigare. ➤ Les dispositifs typiques sont les suivants : les réservoirs et les unités modernes à usage oral (jetables), les e-cigarettes et vapoteuses de cannabis rechargeables, les e-cigarettes et vapoteuses de cannabis jetables et les produits du tabac chauffés.									
		N/A	0.40 \$	N/A	0.40 \$	N/A	0.40 \$	N/A	N/A	N/A

PILES ET BATTERIES VENDUES AVEC OU DANS LES PRODUITS
(Indépendamment de la chimie et du nombre de piles ou batteries)

Produits	Description	Écofrais par province/territoire								
		YT	C.-B.	AB	SK	MB	QC	N.-B.	Î.-P.-E.	N.-É.
Vapoteuse s (cannabis)	Définition de la catégorie : Appareil électronique de vapotage qui, au lieu de produire de la fumée par combustion, produit un aérosol en chauffant un liquide ou un solide pouvant contenir de la nicotine, du cannabis ou d'autres produits chimiques. Attributs communs des produits : ➤ Ils sont généralement dotés d'une batterie, d'un élément chauffant et d'une chambre destinée à contenir le liquide ou le solide. ➤ Peut s'apparenter à une variété de formes et de tailles qui peuvent ou non ressembler à une cigarette ou à un cigare. ➤ Les dispositifs typiques sont les suivants : les réservoirs et les unités modernes à usage oral (jetables), les e-cigarettes et vapoteuses de cannabis rechargeables, les e-cigarettes et vapoteuses de cannabis jetables et les produits du tabac chauffés.									
		N/A	0.60 \$	N/A	0.60 \$	N/A	0.60 \$	N/A	N/A	N/A

Ressources Additionnelles

Questions

- Pour toutes questions ou commentaires concernant le guide de classification des produits, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : info@appelarecycler.ca
- Pour des renseignements ou des outils additionnels, veuillez contacter Appel à Recycler au 1-888-224- 9764 ou visitez notre site internet au : www.appelarecycler.ca/membres/.

Matériel de support

- Le téléchargement du matériel pour les points de vente, incluant une vue d'ensemble des écofrais pour les détaillants et une fiche pour les consommateurs, est disponible au : <https://www.appelarecycler.ca/centre-appui-membres/>.

Le guide de classification des produits a été développé et distribué par :

Siège social
Appel à Recycler
100 Sheppard Avenue Est
Suite 800
Toronto, Ontario M2N 6N5
1.888.224.9764

Bureau régional du Québec :
2000 Peel St
7e étage, suite 752
Montréal, Québec H3A 2W5